

OBJET CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIE
(Rue du Gymnase à Sainte-Clotilde → Rue Jean Baptiste Ponama)

Né à Saint-André le 15 octobre 1923, Jean Baptiste PONAMA devient dès l'âge de 19 ans instituteur, puis directeur d'école à son retour de la mobilisation en 1946.

Très vite, la politique occupe une grande partie de son temps et dès 1957, ses idées indépendantistes et sa proximité du Parti Communiste local (adhésion en 1962) scellent son destin, puisqu'il fera partie des 13 fonctionnaires réunionnais victimes de l'Ordonnance du 15 octobre 1960, plus connue sous le nom de « Ordonnance Debré ». Le 18 août 1961 Jean Baptiste PONAMA est muté d'office en métropole, en dépit de manifestations populaires, politiques et syndicales toutes tendances confondues.

Fin 1962, il profite d'un congé administratif pour rester à la Réunion, et se voit alors rayé des cadres de l'Enseignement. Il se consacre alors au Parti Communiste réunionnais.

En 1977, il retrouve l'Enseignement, en tant que directeur d'école aux Camélias. Très apprécié, ce pédagogue incarne le Réunionnais dans une démarche de réappropriation, de déconstruction des mécanismes importés et de reconstruction.

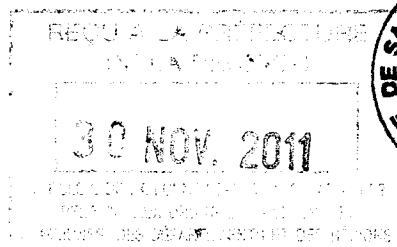
Exclus du Parti Communiste en 1978, il fonde en 1981 le MIR (Mouvement pour l'Indépendance de la Réunion) et lutte pour, selon ses termes, « redonner la parole au peuple ».

Tout au long de son existence, Jean-Baptiste PONAMA se pose en défenseur de l'authenticité réunionnaise, de sa culture, de son histoire, de son art de vivre.

Il décède le 2 juillet 1993 à Saint-André.

Afin d'honorer la mémoire de M. Jean-Baptiste PONAMA, je vous demande de vous prononcer sur l'attribution de son nom à l'actuelle rue du Gymnase.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET **CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIE**
(Rue du Gymnase à Sainte-Clotilde → Rue Jean Baptiste Ponama)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 11/7-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le changement de dénomination de la voie.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011

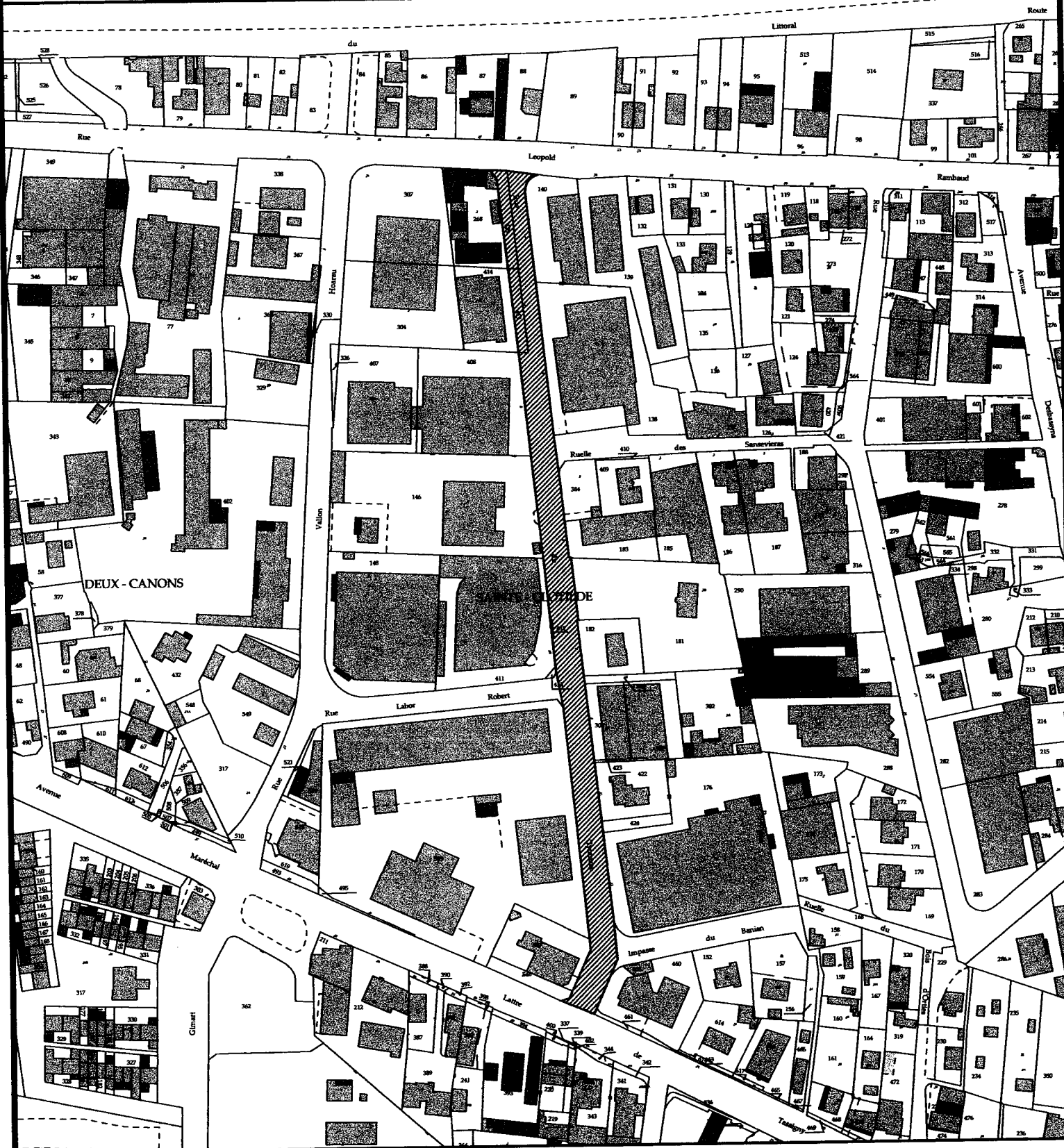
LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

PLAN DE SITUATION

ECHELLE : 1/2500



Quartier : Sainte - Clotilde

RUE DU GYMNASE

Changement de dénomination